

Santé au travail - Gratuité des contrôles sur les véhicules professionnels pour prévenir le risque routier en entreprise

Dans le cadre de l'opération « Prévenir le risque routier en entreprise », les professionnels de l'automobile s'engagent à réaliser gratuitement le contrôle des pneumatiques, de la visibilité et de l'éclairage des véhicules d'entreprise. Concrètement, ce dispositif s'adresse à tous les chefs d'entreprise et salariés qui utilisent pendant leurs heures de travail un véhicule et ce, quelle que soit sa marque. Ils peuvent également bénéficier de conseils sur la conduite, la modernisation et l'aménagement des véhicules. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la charte signée le 17 novembre 2009 entre l'Etat, le Conseil national des professions de l'automobile et la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés. Cet accord s'engageait, en effet, à renforcer les actions de prévention du risque routier professionnel en direction des entreprises et des salariés de la distribution et des services de l'automobile.

<http://www.risque-routier-entreprise.fr/decouvrir-le-dispositif,45>